

**Toepassing van artikel 51 van het reglement van orde van de gemeenteraad.
Motievoorstel van G. VAN GOIDSENHOVEN, gemeenteraadslid, betreffende de
opheffing van plastic voor eenmalig gebruik in de gemeentediensten.**

G. VANGOIDSENHOVEN explique que l'objectif de cette motion est d'aller un cran plus loin que ce qui existe. Il sait, pour avoir piloté la question pendant près de 12 ans, que la commune n'a pas nécessairement à rougir des efforts déjà entrepris quant au développement de certains marchés publics responsables, éthiquement et environnementalement. Il se souvient du Conseil communal où il avait eu l'audace de faire supprimer les bouteilles d'eau en plastique. On a travaillé aussi sur d'autres faits, comme le journal communal qui est depuis plusieurs années imprimé par une société de travail adapté, par la gestion écologique du cimetière, par le développement durable par la mise à disposition de terrains pour l'agriculture en circuit court. Mais, il y a peu, il a pu croiser un nouvel arrivage de bouteilles en plastique et s'est dit qu'il était important de continuer en ce sens en mettant les exigences un peu plus haut car on peut encore améliorer les acquisitions communales et de se forcer d'acheter des biens d'avantage durables. Il faut pouvoir travailler par étapes. Nous en avons déjà franchies plusieurs avec succès malgré les quolibets. Il est toutefois conscient que le Collège a proposé une contre-motion afin de mettre la barre encore un cran plus haut que sa proposition de motion, ce qu'il ne refuse pas.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Considérant la problématique mondiale liée à l'utilisation du plastique et aux dégâts environnementaux que celui-ci peut causer ;

Considérant que la lutte contre le réchauffement climatique est devenue une des priorités majeures des citoyens et que le monde politique doit prendre ses responsabilités à chaque niveau de pouvoir ;

Considérant qu'en tant « qu'Acteur publique », la commune d'Anderlecht dispose d'une responsabilité en matière de lutte contre la prolifération des déchets plastiques ;

Considérant que des produits comme les poubelles, les récipients (bouteilles en plastique, etc.), les sacs, les chaises, le matériel de bureau, le plastique à usage unique, les seaux, les outillages, etc... ont une durée de vie limitée et doivent être changés, pour certains, régulièrement ;

Considérant que des actions concrètes peuvent / doivent être menées au sein de l'administration communale afin de diminuer son empreinte « plastique » en lien avec tout le personnel ;

Considérant qu'un signal fort peut ainsi être donné et que notre commune peut montrer l'exemple ;

Considérant que des petites actions au quotidien peuvent modifier les mentalités et faire prendre conscience des risques de ne pas changer son comportement ;

Considérant les objectifs de renforcement de la durabilité mis en œuvre par la commune dans le cadre de l'Agenda 21.

Le Conseil communal d'Anderlecht décide :

Article 1 : De supprimer les plastiques à usage unique dans l'ensemble des services communaux ;

Article 2 : De s'engager durablement dans un processus concret de suppression des objets plastiques au sein de l'administration communale d'Anderlecht en prévoyant :

- L'insertion dans les cahiers des charges d'une clause prévoyant l'obligation pour tout soumissionnaire de privilégier une solution dans la matière la plus respectueuse de l'environnement pour l'objet en question en lien avec sa production et son « temps de vie » ;*
- La mise en place de critères spécifiques d'attribution liés à cette protection de l'environnement le tout en lien avec le travail du service communal du Développement durable.*

Article 3. : D'œuvrer au quotidien pour que l'ensemble des services communaux voit son utilisation de plastique diminuée voir supprimée.

Article 4. : De transmettre la présente délibération à l'ensemble des communes, à Bruxelles-Environnement et à la Ministre bruxelloise de l'Environnement.

G. BORDONARO soutient cette bonne initiative. Néanmoins, il pense qu'il est possible d'aller encore un peu plus loin dans cette motion. Il n'a pas eu le temps de lire ce qui a été déposé sur les tables du Conseil communal. Cependant, il aimerait ajouter deux éléments à cette motion. Premièrement, il aimerait savoir ce qui est exactement visé lorsqu'on parle de « services communaux ». Est-ce qu'on parle de tous les services liés à l'Administration communale, c'est-à-dire l'État civil, Sports, Propreté, etc, ou est-ce que cela comprend également toutes les infrastructures dont le pouvoir organisateur est la Commune, c'est-à-dire les crèches, les écoles, etc ? En fonction de la réponse, l'impact est différent. Ensuite, si cette motion ne concerne que les services communaux « internes », il propose un premier amendement pour que ces mesures s'appliquent sur l'ensemble des infrastructures communales.

Deuxièmement, il pense qu'il est indispensable pour aider et accompagner les personnes dans la diminution des déchets plastiques de proposer parallèlement des mesures positives. Malheureusement, il n'y a aucune mesure concrète proposée. Concrètement, il souhaite que dans cette motion figure l'ambition d'installer des fontaines à eau potable dans l'ensemble des services communaux et infrastructures communales, ainsi que dans l'espace public pour garantir l'accès à l'eau sans devoir aller acheter une bouteille d'eau en plastique en cas de soif. Pour finir, si le Conseil souhaite, à juste titre, supprimer l'utilisation des bouteilles d'eau, il serait nécessaire que la Commune fournisse des gourdes réutilisables à l'ensemble de son personnel et de ses écoliers pour les soutenir dans cette démarche.

G. VERSTRAETEN vindt de motie best een goed idee met een effectieve ambitie op dat vlak. Hij steunt dus het principe, maar heeft dezelfde vraag als G. BORDONARO over de betrokken diensten. Betreft het ook de gemeentescholen? Is er nagedacht over de potentiële kost van een volledige verbanning van plastic voor eenmalig gebruik, zeker als het om kinderdagverblijven en scholen gaat? In sommige gevallen kan hij zich inbeelden dat er een meerkost zou zijn.

Monsieur l'Échevin A. NEUZY donne lecture du texte suivant :

De heer schepen A. NEUZY geeft lezing van de volgende tekst :

« En plus d'avoir corrigé vos quelques fautes d'orthographe, le Collège propose d'amender votre motion, pour la rendre plus impactante, car viser le simple plastique à usage unique nous semblait un peu futile au regard des enjeux énormes liés aux déchets et à leurs impacts environnementaux. Sans la modifier fondamentalement, nous l'avons élargie à tous les objets à usage unique, qu'ils soient en plastique ou non. Notre futur Plan Climat intégrera de manière bien plus ambitieuse précise, d'autres dimensions, afin de mettre l'Administration Communale en ordre avec les engagements bruxellois, belges et européens liés à la lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2050. Vous en entendrez parler bientôt. ».

Monsieur le Bourgmestre-Président répond à Monsieur BORDONARO qu'il est question de l'ensemble des services communaux, donc y compris les écoles, les crèches, le CPAS, etc. Il n'y a pas de distinction.

J.-J. BOELPAEPE est étonné de l'outrecuidance de certains membres du Collège dont il respecte le jeune âge. Il est encore dans cette assemblée après avoir fêté son 75ème anniversaire, car il sait qu'il est important de se promener pendant la journée avec de l'eau sur soi et de s'hydrater. Il n'a pas l'intention de s'hydrater dans des bouteilles en verre mises à disposition dont le nombre de bactéries dépasse largement le nombre de bactéries que l'on peut retrouver dans sa bouteille en plastique. Il demande que l'on ne se moque pas. Depuis que le cautionnement du verre a été supprimé, des personnes ne peuvent pas se permettre de se payer des bouteilles en verre qui coûtent nettement plus cher.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense que le groupe MR est arrivé à une forme de consensus. Les sarcasmes sont durs à entendre lorsque des efforts ont été consentis ces dernières années. Il espère d'ailleurs que l'ensemble de ces efforts seront poursuivis et amplifiés. Le fait de supprimer les bouteilles en plastique qui étaient vu, jusqu'à présent, comme quelque chose dont il est impossible de se séparer au Conseil communal, n'a pas été soutenu de façon vivace par nombre d'élus de tout bord confondus. Des fontaines à eau ont été installées, des gourdes ont été distribuées, des initiatives ont été prises, mais il a pu constater qu'à chaque fois que l'on pensait que les mesures édictées étaient « installées », il fallait rester particulièrement vigilant. En effet, il y a souvent des vieilles habitudes qui ont la vie dure. Il faut rester humble et essayer de susciter une adhésion de façon empathique à l'égard de toutes celles et ceux qui doivent participer à cet effort. Le but est d'obtenir les résultats escomptés.

G. BORDONARO se permet de faire le lien avec l'intervention de J.-J. BOELPAEPE. Il imagine que si on supprime les bouteilles en plastique, notamment dans les écoles, les élèves vont devoir, chacun de leur propre initiative, venir avec des gourdes ou des bouteilles en plastique. Il aimerait savoir s'il est possible que la Commune s'engage, pour les écoles communales, à fournir des gourdes aux élèves afin de les soutenir dans cette démarche, pour leur faciliter la fourniture en eau et pour éviter d'avoir des élèves qui viennent avec des bouteilles plastiques dans les écoles.

G. VERSTRAETEN zegt dat hij geen antwoord op zijn vraag heeft gekregen. Hij heeft de bedenking of dit niet een bepaalde kostprijs met zich zal meebrengen voor bepaalde instellingen die onder de gemeente vallen. Werd hier rekening mee gehouden? Is dit een beetje becijferd? Is er voldoende over nagedacht? Zal men plastic voor eenmalig gebruik bannen waar het mogelijk, opportuun is of doenbaar is? Of komt er een volledige stop op plastic? Het gaat bijvoorbeeld ook over pompjes met handzeep... Het betreft een zeer

groot aantal consumptiegoederen voor dagelijks gebruik. Daar gaat zijn bezorgdheid over.

Monsieur l'Échevin F. CUMPS dit que, tant du côté néerlandophone que francophone, une opération de distribution de gourdes a déjà eu lieu dans de nombreuses écoles. Il continuera à le faire dans les deux ans à venir pour, il l'espère, l'ensemble des élèves.

Monsieur le Bourgmestre-Président, en ce qui concerne la question de G. VERSTRAETEN, dit que cela se fera au cas par cas, si cela engendre des surcoûts mais ce n'est pas garanti qu'il y en ait. Il faut aussi avoir une vision globale des mesures spécifiques qui seront proposées au fur et à mesure, comme Monsieur l'Échevin A. NEUZY l'a dit.